Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 13 janvier 2012

INVITATION PRESSE

Efficacité énergétique, la distribution alimentaire s'engage pour économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 500 000 habitants

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
ministre de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement,

se rendra
Lundi 16 janvier 2012 à 10h30
dans un magasin Géant Casino à Saint-Michel-sur-Orge (91)

pour signer une convention
avec les représentants de la distribution alimentaire

Le Gouvernement a fait de l'efficacité énergétique un des piliers de la politique énergétique de la France. Favorable à la compétitivité des entreprises, au pouvoir d'achat des ménages, à l'emploi et à l'environnement, l'efficacité énergétique a ainsi fait l'objet d'un plan d'actions présenté le 16 décembre 2011. Dans le cadre de sa mise en œuvre, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET signera le 16 janvier 2012 avec Jacques CREYSSEL, Délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), une convention avec les enseignes de la distribution alimentaire prévoyant la fermeture de 75 % des meubles frigorifiques à horizon 2020.

Le secteur de la distribution alimentaire représente un gisement d'économie d'énergie important. Première source de consommation électrique avant l'éclairage et le chauffage, la consommation des rayons frais représente la moitié de l'énergie consommée par les magasins. La fermeture des meubles frigorifiques par des portes permettra une réduction de 50 % de leur consommation énergétique. Ainsi, la ministre se rendra dans un magasin Casino, où elle inaugurera à cette occasion les meubles frigorifiques fermés mis en place.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

La fermeture de 75 % des meubles frigorifiques d'ici 2020 permettra, au total, d'économiser, 2,2 TWh chaque année, soit la consommation annuelle de 500 000 habitants.

Ce déplacement sera également l'occasion pour les professionnels de la distribution alimentaire de présenter d'autres actions menées en matière d'efficacité énergétique, par exemple des dispositifs d'automatisme et de télégestion (notamment sur l'éclairage) et des solutions innovantes sur l'éclairage (spots LED, éclairage fluo à haute efficacité).

PROGRAMME :

10h30 : Arrivée au magasin Géant Casino de Saint-Michel-sur-Orge.

10h30-11h00 : Point presse.
Signature de la convention sur la fermeture des meubles frigorifiques en présence des représentants de la FCD.

11h00-11h40 : Présentation des actions menées pour améliorer l'efficacité énergétique à travers un parcours dans le magasin : froid négatif, froid positif, éclairage, suivi et monitoring des consommations.

Merci de vous faire accréditer auprès du Bureau de la Communication Interministérielle au 01 69 91 90 54 ou 06 31 14 18 36